

de corporation, et une société de fiducie ne peut être rien d'autre qu'une servante des contribuables. Alors, la remarque qu'une société de fiducie est un incident pour évasion fiscale ou fraude fiscale est quelque chose que je ne peux pas comprendre. La création de la fiducie elle-même par le particulier ou par une corporation peut être l'objet d'évasion fiscale ou de fraude fiscale mais où, diable, la société de fiducie entre-t-elle en ligne de compte, je ne comprends pas du tout.

Le président: Eh bien! l'évasion ou la fraude...

Le sénateur Phillips (Rigaud): Est le geste que pose le contribuable.

Le président: Mais le projet d'accomplir ce geste peut lui être entré en tête avant même qu'il aille voir la société de fiducie.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Si nous acceptons le principe, ce que nous faisons dans le cas des sociétés fiduciaires d'investissement—et je n'inclurai pas les fonds mutuels parce que là nous traitons d'une structure de capital—mais si nous acceptons le principe que les fiducies sont l'agent du contribuable, où diable la société de fiducie entre-t-elle en ligne de compte comme un instrument associé pour évasion ou fraude? Le fiduciaire est simplement le gardien des biens ou l'agent d'administration. Comme je l'ai dit tantôt, c'est le geste posé par le contribuable et je ne pense pas que vous m'aideriez beaucoup dans la présente discussion en répondant aux suggestions du Livre blanc qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans leur façon d'agir.

M. Brown: Je pense que cela constituerait une vérification du fait, sénateur, si je déclarais que les fiducies dont nous parlons comme véhicules pour évasion fiscale ne sont pas nécessairement fiduciaires d'une société de trust; ce sont des fiduciaires privés.

M. Harrington: C'est quelque chose de complètement différent. Il s'agit là d'un argument très fort et très important.

M. Brown: Nous aimons penser qu'il y a une moralité dans notre secteur d'affaires que nous contrôlons.

Le sénateur Phillips (Rigaud): C'est une autre question. Si un contribuable qui cherche l'évasion fiscale vient vous voir et dit «voulez-vous agir pour moi comme mon agent en menant à bonne fin une opération d'évasion d'impôt ou en agissant sous un numéro secret sous lequel le revenu imposable ne sera pas enregistré...»

M. Harrington: Nous connaissons la différence entre évasion et fraude, monsieur.

L'une est l'utilisation légitime de son intelligence et l'autre est quelque chose de déshonorable. Mais ceci est venu à la surface au sujet de particuliers.

Le président: Il y a une autre question que j'aimerais poser à M. Brown: Si vous ventilez toutes les fiducies dans lesquelles n'importe quelle société de fiducie peut être fiduciaire, est-ce que les préposés du département ont indiqué un résultat d'analyse ou est-ce qu'ils ont signalé quelque chose qu'ils considèrent comme un usage inapproprié des fiducies?

M. Brown: Ils ne l'ont pas encore fait, mais ils sont en train d'en faire l'étude.

Le président: Il est à peu près temps. Ce rapport a paru l'an dernier. Vous commencez par faire les allégations d'abord?

M. Brown: Oui, c'est ce qu'ils ont obtenu.

Le président: Y a-t-il d'autres questions sur ce point?

M. Harrington: Eh bien! je pense que nous en avons tous assez de cette question, mais les gains de capital sont quelque chose sur lequel nous devons faire des commentaires et je voudrais demander à M. Lebell et à M. Allison de parler du sujet.

M. Lebell, Groupe d'Experts, The Trust Companies Association of Canada: M. le président, brièvement et horriblement, de façon quelque peu non originale, je crois que le Canada n'a pas besoin d'un impôt sur les gains de capital à ce stade de son évolution. Nous regrettons beaucoup que tant de gens semblent considérer cette imposition comme inévitable en ce moment. Le Canada compte parmi la famille des pays occidentaux industrialisés mais il en est au stade de son adolescence et je ne pense pas que nous ayons besoin d'un impôt sur les gains de capital, tel que proposé dans le Livre blanc, qui excède celui qui existe dans les pays industriels développés, tels que le Royaume-Uni et les États-Unis, surtout lorsque nous voyons l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande et d'autres pays concourir avec nous pour le capital disponible à travers le monde. Cependant, nous reconnaissons en même temps que cet impôt est fondé sur la nécessité d'élargir l'assiette fiscale au nom de l'équité.

Le président: Eh bien! est-ce au nom de l'équité ou est-ce parce qu'on trouve ici une source de recettes qui n'a pas été touchée et qu'il y a des personnes qui sont en mesure de faire des affaires dans ce domaine, mais il y en a bien d'autres qui ne le sont pas et, par conséquent, ces dernières sont d'avis que ces gains devraient être mis à contribution pour les recettes fiscales.